



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;  
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,  
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;  
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;  
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,  
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,  
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,  
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,  
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-  
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,  
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN,  
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers;  
Monsieur Philippe RASQUIN, Président;  
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;

-----

**6.4 OBJET : R.C.C.R. – ANDENNE : rue Robert Mordant - Aménagement d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-26 § 1<sup>er</sup>, L 1122-30 alinéa 1<sup>er</sup> et L 3221-5 ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article 89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption d'un règlement complémentaire de circulation routière d'application à la voirie communale portant sur la matérialisation d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal dans la rue Robert Mordant en raison de problèmes de vitesse dénoncés par des riverains ;

Vu l'avis de la Direction des Services techniques communaux ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de la sécurité ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A ANDENNE, dans la rue Robert Mordant, un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal est établi à hauteur de l'immeuble portant le numéro 1.

Cette mesure est matérialisée par le dispositif repris au plan annexé ; les signaux A14 et F87 ne sont pas placés car le dispositif est situé dans une zone 30.

Le dispositif surélevé sera conforme à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 9 octobre 1998 fixant les conditions d'implantation des dispositifs surélevés sur la voie publique destinés à limiter

la vitesse à 30km/h et les prescriptions techniques auxquelles ceux-ci doivent satisfaire, modifié par l'arrêté royal du 3 mai 2002.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, Direction de la réglementation de la sécurité routière et du contrôle routier, via le « *Guichet des Pouvoirs locaux* ».

**Article 3 :**

Le Conseil communal sera tenu informé de la position de l'autorité de tutelle.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général adjoint,**

**Le Bourgmestre,**

**Pascal TERWAGNE**

**Claude EERDEKENS**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général adjoint,**

**Le Bourgmestre,**



**Pascal TERWAGNE**



**Claude EERDEKENS**